

**OBJET TRAVAUX INSONORISATION ET CLIMATISATION DU PALAXA**

**APPROBATION DES AVENANTS N° 01 DES LOT N° 1, 2, 3, 4 ET 5 DU MARCHÉ**

---

**SAINT-DENIS, PHARE CULTUREL**

La Commune de Saint-Denis a conclu le 16 septembre 2010 un marché pour les travaux d'insonorisation et de climatisation du Palaxa.

Les travaux sont actuellement en cours et doivent se terminer en octobre 2011.

Le coût initial des travaux est de 1 356 675,07 € HT soit 1 471 992,46 € TTC.

Dans l'optique d'un meilleur fonctionnement de l'équipement culturel, des modifications s'avèrent nécessaires. Des avenants doivent donc être conclus sur les lots n° 1, 2, 3, 4 et 5 pour un montant global de 91 971,45 € HT, ce qui représente une évolution de 6,7 % du marché en cours.

▪ **LOT N° 1 - VRD / GROS-ŒUVRE / ETANCHEITE / REVETEMENTS DURS**

Les travaux supplémentaires sont motivés par une demande :

- d'aménagement de bureaux à usage administratif,
- de travaux d'étanchéité toiture,
- d'intervention sur les menuiseries,
- et d'intervention sur les réseaux (Eaux Usées et Eau Potable).

<b>Titulaire</b>	<b>Marché € HT</b>	<b>Avenant € HT</b>	<b>Total € HT</b>	<b>Evolution %</b>
ELECTROCHAL	411 230,70	33 986,17	445 216,87	8,26

▪ **LOT N° 2 - CHARPENTE / COUVERTURE / MENUISERIES**

Les travaux supplémentaires sont motivés :

- par la modification du faux-plafond acoustique initialement prévu au marché de base en vue de la réalisation d'un plafond acoustique innovant pour une salle de spectacle avec obtention d'un avis technique,
- ainsi que par la déconstruction d'un bâtiment (ERKA – BEDETHEQUE) en limite de parcelle du PALAXA.

<b>Titulaire</b>	<b>Marché € HT</b>	<b>Avenant € HT</b>	<b>Total € HT</b>	<b>Evolution %</b>
CMOI	356 869 ,87	19 545,68	376 415,55	5,48

## Rapport n° 11/5-26

### ▪ LOT N° 3 - CLOISONS SECHES / FAUX-PLAFOND / PEINTURE

A la demande du Maître d'Ouvrage, des modifications entraînent globalement une moins-value sur ce lot.

Titulaire	Marché initial € HT	Avenant € HT	Total € HT	Evolution %
RPI	234 491,5	- 7 568,00	226 923,50	- 3,23

### ▪ LOT N° 4 - CLIMATISATION / VENTILATION

Les travaux supplémentaires sont motivés par une demande complémentaire du Maître d'Ouvrage pour l'aménagement de bureaux à usage administratif.

Titulaire	Marché initial € HT	Avenant € HT	Total € HT	Evolution %
BOURBON FROID	149 217,00	16 037,60	165 254,60	10,75

### ▪ LOT N° 5 - Electricité

Les travaux supplémentaires sont motivés par une demande complémentaire du Maître d'Ouvrage pour l'aménagement de bureaux à usage administratif.

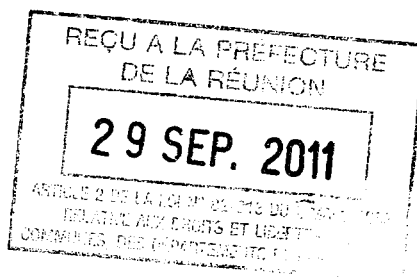
Titulaire	Marché initial € HT	Avenant € HT	Total € HT	Evolution %
SAUGER	204 866,00	29 970,00	234 836,00	14,63

Ces avenants ont reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 15 septembre 2011.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver les avenants n° 1 pour les lots n° 1, 2, 3, 4 et 5 ;
- 2° de m'autoriser à signer tous les actes afférents à l'opération d'insonorisation et de climatisation du Palaxa.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



**OBJET TRAVAUX INSONORISATION ET CLIMATISATION DU PALAXA****APPROBATION DES AVENANTS N° 01 DES LOT N° 1, 2, 3, 4 ET 5 DU MARCHÉ**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 septembre 2011 ;

Sur le RAPPORT N° 11/5-26 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur René Louis PESTEL, 9<sup>ème</sup> Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Culture, Jeunesse et Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1** Approuve les avenants n° 1 au marché des lots n° 1, 2, 3, 4 et 5, comme suit :

<b>Lot</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Marché € HT</b>	<b>Avenant € HT</b>	<b>Total € HT</b>	<b>Evolution %</b>
1	ELECTROCHAL	411 230,70	33 986,17	445 216,87	8,26
2	CMOI	356 869 ,87	19 545,68	376 415,55	5,48
3	RPI	234 491,5	- 7 568,00	226 923,50	- 3,23
4	BOURBON FROID	149 217,00	16 037,60	165 254,60	10,75
5	SAUGER	204 866,00	29 970,00	234 836,00	14,63

**ARTICLE 2** Autorise le Maire ou son représentant à signer les avenants et tous les actes afférents à l'opération en objet.

**Délibération n° 11/5-26**

**ARTICLE 3**

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget principal, chapitre 23, article 2313.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 26 SEP. 2011

**LE MAIRE**



**Gilbert ANNETTE**

